



Projet de partage suite vente aux enchères

Par **Ramzi HACHMI**, le **16/02/2019** à **01:53**

Bonjour, suite à un divorce, Ma femme est resté Dans l'appartement que nous avons acheté, Avec 2 enfants à charge. Elle n'a payé ni credit de l'appartement, ni chargés de copropriété pendant près de 10ans. Résultat : l'appartement a été vendu aux enchères.... 240k (5 pieces à Saint germain en laye), Avec une dette syndic + Credit Logement de 315k. Suite au projet de liquidation, il reste un reliquat de 75k. LE Credit Logement peut il encore nous réclamer des sous ? À elle, ou à Nous ?? Sachant que Madame n'a rien voulu faire pour vendre ??

Par **youris**, le **16/02/2019** à **13:40**

bonjour,

si vous avez encore une dette envers cet organisme, il peut vous en demander le paiement.

par contre, vous pouvez éventuellement assigner votre ex si vous estimez qu'elle vous doit de l'argent sur ce crédit puisque vous êtes solidaire.

salutations